

ment qu'on dévoilera après l'étape de la résolution sera si complet qu'il mettra fin à la ronde folle dans laquelle nous tournons depuis si longtemps.

Nous avons, cet après-midi, entendu le ministre et d'autres orateurs mentionner que la préparation de cette mesure législative a duré deux ans. Cette préparation a même commencé plus tôt, et certainement, en 1963, jusqu'ici, le dialogue sur la possibilité de résoudre certains problèmes a été presque constant.

J'avoue, sans avoir vu le projet de loi, que j'ai peu confiance en son pouvoir de résoudre les problèmes d'un aussi complexe moyen de communication. J'ai déjà passé une remarque qui est encore pertinente aujourd'hui: c'est qu'on ne peut obtenir une radio-télévision de bonne qualité à coup de lois. En réalité, les lois, dans ce domaine, peuvent tout au plus empêcher le pire. Au cours des années, je n'ai pas constaté que la loi puisse engendrer ce qu'il y a de mieux. Tout en reconnaissant la nécessité d'une loi et tout en espérant que celle-ci sera complète, je doute donc que quelqu'un en cette enceinte ou dans le pays puisse, d'une façon quelconque, éprouver de l'enthousiasme et s'imaginer qu'une fois la loi adoptée, tous les problèmes disparaîtront, car cela n'arrivera certainement pas.

Une des raisons en remonte jusqu'en 1957, il y a près de dix ans, alors que j'avais rencontré à l'Université Allison le ministre du Revenu national de l'époque, feu l'honorable M. Nowlan, que, à l'instar de bien d'autres à la Chambre, je respectais beaucoup. Il arrêta alors le projet de la mesure législative que nous étudions présentement. Nous avions au cours de cette rencontre consacré beaucoup de temps à essayer de régler une foule des questions qu'on a de nouveau soulevées cet après-midi, et à vrai dire on trouve une frappante ressemblance entre ce qu'on a fait ici et les efforts, consciencieux dans l'ensemble, tentés il y a dix ans pour apporter une solution à de semblables problèmes.

On ne peut vraiment pas attribuer à la loi présentée en 1957 ou 1958 les critiques qui n'ont cessé d'augmenter en ces dix dernières années de même que les controverses et les difficultés qui ont entouré toutes les phases de la radio-télévision. Je ne me rappelle pas exactement quand cette loi a été promulguée. Elle présentait des lacunes et il y en aura, j'en suis sûr, dans celle-ci. Mais les vrais coupables, si l'on peut dire, ce sont la fantastique évolution réalisée dans la radiodiffusion au cours de la dernière décennie et le changement incroyable et marquant de l'opinion publique. Je crois qu'il faut considérer ensemble ces deux facteurs, si nous voulons obtenir une perspective juste de la tâche que nous entreprenons.

[M. Jamieson.]

Le meilleur expert, il y a dix ans, n'aurait pu prévoir ce qui s'est produit depuis dans le domaine purement technique de la télévision. A ce moment-là, par exemple—et je me souviens de plus d'une réunion où l'on riait de ces visionnaires qui prédisaient la transmission par satellite et des réseaux de microondes transcontinentaux, que nous possédons en double aujourd'hui—le concept même, l'idée même, en mettant de côté pour l'instant les considérations politiques et philosophiques, de voir le pays recouvert de deux réseaux, l'un public et l'autre privé, était à ce moment-là, et pendant plusieurs années après 1957, considérée comme une conception tout à fait fantaisiste. On voit à quelle vitesse les progrès se sont réalisés durant cette décennie, ce qui, en soi, a contribué à forcer l'allure des mesures législatives.

Une autre chose encore s'est produite; c'est une évolution extraordinaire dans les attitudes sociales et publiques. Je me souviens qu'il y a moins de dix ans, étant radiodiffuseur, j'eus une très sérieuse discussion avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sur toute la question de l'obscénité et de la propriété d'un certain langage à la télévision. Je me souviens que nous dûmes recourir à une interruption de tonalité pour empêcher le public d'entendre un mot dont je ne suis pas sûr qu'il puisse être prononcé au Parlement même aujourd'hui, un simple «damn» que quelqu'un employait au cours d'un film. Il y a quelques semaines, j'ai assisté à l'émission d'une station privée—ceci n'est donc pas une critique de Radio-Canada et je ne suis pas certain que ce soit même une critique du tout—que de nombreux députés ont peut-être également vue; il s'agissait, parmi d'autres nouvelles de presse, d'un très malheureux incident au sujet de l'adoption d'enfants. Au cours de cette scène, projetée suivant la nouvelle technique de cinéma-vérité en usage pour les prises de vue qui retracent les événements, on entendait prononcer les mots les plus obscènes, surtout par les principaux protagonistes. Je ne fais aucun commentaire, en ce moment, sur l'opportunité d'une telle projection; je me sers simplement de ceci pour montrer à quel point tout a changé. On me dit qu'il y a eu de la critique à ce sujet, mais que les auditeurs ont en général bien pris la chose.

J'ai parlé de cet incident parce que je n'ai pas l'intention aujourd'hui—en fait je ne le pourrais puisque je n'ai pas lu le bill—de traiter des problèmes de la radio-télévision, mais je répéterai toutefois ce que j'ai déjà dit à maintes reprises, les députés le savent d'ailleurs: nous qui essayons de faire une loi sur